



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LANVEOC

ARRÊTÉ N°129-2026/8.3 Voirie

Route barrée sauf riverains - rue du Fret pour passage de la balayeuse le lundi 19 octobre 2026

Le Maire de LANVEOC (Finistère),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de barrer la rue du Fret (sauf riverains) afin de permettre aux services techniques de la commune de Lanvéoc afin de permettre le passage de la balayeuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le lundi 19 octobre 2026, la rue du Fret sera barrée (sauf riverains) pour permettre le passage de la balayeuse ;

Article 2

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'intervention de la société, excepté pour les véhicules de l'entreprise ;

Article 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des services techniques de la commune ;

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

A LANVEOC, le 14 octobre 2026

Le Maire,
Christine LASTENNET

Publié le 15 octobre 2026

